

**APPLICATION DE PÉNALITÉS AU TITRE DU CONTRAT
D’AFFERMAGE DU SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT
ART. 29
ANNÉE 2011**

1. Obstruction d’une canalisation d’eaux usées au-delà de 4 heures après constatation

L’année 2011 a connu 1 obstruction avec débordement au-delà de 4 heures après constatation au mois d’octobre à Talence.

Pour cet évènement, la collectivité a jugé que le fermier était responsable, il donne ainsi lieu à l’application d’une pénalité.

2. Surverse en amont d’une station de relèvement d’eaux usées au-delà de 4 heures après constatation

L’année 2011 a connu 2 surverses en amont d’une station de relèvement d’eaux usées au-delà de 4 heures après constatations aux dates et ouvrages suivants :

- le 2/04/2011 (station ARCINS),
- le 15/12/2011 (station FOIRE A).

S’agissant du déversement au niveau de la station FOIRE A, ce dernier est lié à la casse de la canalisation de refoulement de la station de pompage FOIRE B. En outre, on peut noter, ce jour là, une pluviométrie de 13 mm sur ce secteur. Compte tenu de ces éléments, la collectivité considère qu’il s’agit d’un cas de « force majeur » et que le délégataire ne peut être tenu pour responsable de ce déversement.

Aussi, la collectivité a jugé que le fermier était responsable uniquement pour le déversement survenu au niveau de la station de pompage ARCIN qui donne ainsi lieu à l’application d’une pénalité.

3. Détournement des effluents en amont des ouvrages

Aucun évènement de ce type n’a été identifié.

4. Défaut d’obtention de la qualité exigée de l’effluent épuré dès lors que les stations d’épuration sont conformes à l’arrêté du 22/12/94.

Aucun évènement de ce type n’a été identifié.

5. Débordement suite à un fonctionnement défectueux d'une installation de pompage des eaux pluviales

Aucun évènement de ce type n'a été identifié.

6. Débordement en aval d'un bassin de rétention d'eaux pluviales lors de la phase de vidange

Aucun évènement de ce type n'a été identifié.

7. Non production des documents prévus au chapitre XVI

Catégorie de rapport	Mois	Date limite	Date de réception	Pénalités
Mensuel Assainissement RESEAUX	Janvier	01/04/11	29/03/11	Non
	Février	29/04/11	29/04/11	Non
	Mars	30/05/11	27/05/11	Non
	Avril	29/06/11	29/06/11	Non
	Mai	30/07/11	29/07/11	Non
	Juin	29/08/11	29/08/11	Non
	Juillet	29/09/11	29/09/11	Non
	Août	30/10/11	28/10/11	Non
	Septembre	29/11/11	29/11/11 et 20/12/2011	Non*
	Octobre	30/12/11	29/12/11 et 12/01/12	Non*
Mensuel Assainissement STEP	Novembre	29/01/12	27/01/12	Non
	Décembre	01/03/12	29/02/12	Non
	Janvier	01/04/11	29/03/11	Non
	Février	29/04/11	29/04/11	Non
	Mars	30/05/11	27/05/11	Non
	Avril	29/06/11	29/06/11	Non
	Mai	30/07/11	29/07/11	Non
	Juin	29/08/11	29/08/11	Non
	Juillet	29/09/11	29/09/11	Non
	Août	30/10/11	28/10/11	Non
	Septembre	29/11/11	29/11/11	Non
	Octobre	30/12/11	29/12/11	Non
Trimestriel assainissement	Novembre	29/01/12	27/01/12	Non
	Décembre	01/03/12	29/02/12	Non
	Mars	30/05/11	27/05/11	Non
	Juin	29/08/11	29/08/11	Non
Annuel Eau et Assainissement	Septembre	29/11/11	29/11/11	Non
	Décembre	01/03/12	29/02/12	Non
Annuel Eau et Assainissement		15 mai 2012	11/05/2012	Non

* Un dysfonctionnement informatique n'a pas permis la communication d'une partie des données. Toutefois, compte tenu que la communication de la majeure partie des données a été réalisée dans le délai prévu au contrat d'affermage et que les données manquantes ont bien été communiquées dans un deuxième temps, il est considéré que ces évènements ne sont pas imputables au fermier et ne donne donc pas lieu à l'application de pénalités.

Pour l'année 2011, les délais contractuels de remise des rapports d'activité ont été respectés.

8. Retard de versements des sommes dues par le Fermier à la collectivité

	Date limite	Date réelle	Pénalité
Produits de la surtaxe	1 ^{er} mars	23/02/2011	Sans objet
	1 ^{er} juin	27/05/2011	
	1 ^{er} septembre	31/08/2011	
	1 ^{er} décembre	30/11/2011	
Frais de contrôle	1 ^{er} juillet	14/06/2011	Sans objet
Reversement de la T.V.A.	4/03/2011	28/02/2011	Sans objet
	25/03/2011	23/03/2011	
	21/05/2011	16/05/2011	
	25/05/2011	20/05/2011	
	19/08/2011	13/08/2011	
	24/08/2011	22/08/2011	
	25/08/2011	22/08/2011	
	27/10/2011	20/10/2011	
	28/10/2011	26/10/2011	

Les versements ont été réalisés dans les délais.

9. Défaut d'information préalable à la Collectivité concernant des travaux (information dans un délai de 48 h pour les travaux urgents)

En 2011, l'information de la collectivité relative à 3 chantiers (Fiches travaux n°1A96, 51C28, 51C07) n'a pas été réalisée dans les temps et donne lieu à l'application de pénalités.